

1. *Election du Comité Social et Economique*

1.1. Nombre de sièges à pourvoir et collèges électoraux

Conformément à l'accord du 28 août 2018 relatif à la mise en place des nouvelles instances représentatives du personnel au sein de l'UES Darty Grand Ouest, le CSE est composé de **vingt (20) membres titulaires et vingt (20) membres suppléants**.

Eu égard à la composition du CSE, le crédit d'heures de délégation alloué aux membres titulaires du CSE est de **trente-huit (38) heures**.

Les parties tiennent à rappeler que le temps passé en délégation est de plein droit considéré comme temps de travail effectif et payé à l'échéance normale de paie.

Eu égard à la répartition, par statut, des salariés de l'UES DARTY GRAND OUEST, les parties s'entendent sur le nombre et la composition suivante des collèges électoraux :

1 ^{er} collège	E.O.T (employés, ouvriers et techniciens)	16 titulaires	16 suppléants
2 ^{ème} collège	AGENTS DE MAÎTRISE :	1 titulaire	1 suppléant
3 ^{ème} collège	CADRES	3 titulaires	3 suppléants

1.2. Répartition des sièges

La répartition des femmes et des hommes de l'UES DARTY GRAND OUEST, correspondant au périmètre du CSE, composant ces collèges est la suivante (effectifs au sens de l'article L 1111-2 du code du travail au 31/08/2018) :

- 70% de la population de l'UES DARTY GRAND OUEST, au 31/08/2018, sont des hommes,
- 30% de la population de l'UES DARTY GRAND OUEST, au 31/08/2018, sont des femmes.

COLLEGE	Proportion d'hommes et de femmes	Répartition
1 ^{er} collège E.O.T	FEMMES HOMMES 33% 67%	11 hommes 5 femmes
2 ^{ème} collège AGENTS DE MAÎTRISE	FEMMES HOMMES 28% 72%	La liste comprend indifféremment un homme ou une femme
3 ^{ème} collège CADRES	FEMMES HOMMES 19% 81%	2 hommes 1 femme